

BRIGADE de

PROCES-VERBAL

Baudaise

d^e ENQUETE PRELIMINAIRE

76300289
21-10-76

P.V n° 965
du 22 octobre 1976

L^e an mil neuf cent soixante-seize, le vingt novembre,

ANALYSE
RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS

Nous soussignés :

R D MDL/Chef, O.P.J
R J gendarme, A.P.J

de la Brigade de

Vu les articles 16 à 20 et 75 du Code de Procédure pénale.

Observation d['] un objet volant non identifié, par :

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

-C A
-B B
-P N

I - PREAMBULE

Le vingt deux octobre mil neuf cent soixante-seize, à dix heures, sommes avisés par la rumour publique que Messieurs C A, B B N demeurant à ont observé au cours de la soirée du 21 octobre 1976, un objet volant non identifié.



Immédiatement, nous nous sommes rendus sur les lieux de travail des intéressés afin de vérifier l'authenticité du renseignement.

Ces trois personnes nous confirment l'observation et précisent en outre qu'elles ne voulaient pas en parler craignant d'être ridiculisées.

II - CONSTATATIONS

Accompagnés de Messieurs C A, B B et P N nous nous rendons sur les lieux de cette observation.

Les intéressés nous indiquent l'emplacement où ils se trouvaient, les points de départ et de fin de cette observation ainsi que le sens de déplacement de cet objet volant non identifié.

Ces trois personnes nous fournissent les indications sur le phénomène observé.

...///...2

EXPEDITION

Copie certifiée conforme à l'original
Le 28 NOV. 1976
L'O.P.J

COMMANDAMENT REGIONAL
DE LA GENDARMERIE A
13 DEC. 1976
N° /3 (B)
DESTINATION :

CODÉ

A - ETAT DES LIEUX :

Les faits se sont passés aux dessus de
 , aux coordonnées U.T.M 31 UPP 855 768.

Les observateurs se trouvaient à deux endroits différents, Messieurs C _____ A _____ et P _____ N _____ étaient placés à la sortie _____ de _____, en bordure du chemin départemental numéro _____ (ex route nationale _____), alors que Monsieur B _____ se trouvait sur le pont de la rivière l' _____ au centre de la localité.

B. HEURE DE L'OBSERVATION:

L'objet volant non identifié a été vu le 21 octobre 1976, entre 18 heures 30 et 18 heures 45.

C. CONDITIONS ATMOSPHERIQUES:

Au moment de l'observation, entre 18 heures 30 et 18 heures 45, la nuit était tombée, le ciel était clair, il n'y avait pas de nuage. Les étoiles étaient visibles dans le ciel.

D. PHENOMENE OBSERVE:

Ces trois personnes ont vu une boule de forme circulaire grosse de vingt centimètres environ qui était éclairée d'une couleur rouge - orange. Ce phénomène avait une intensité beaucoup plus forte que les étoiles.

Cet objet volant non identifié se déplaçait dans l'axe _____ et semblait assez haut dans le ciel.

L'évolution de l'objet a été observée pendant 45 secondes puis il a disparu brusquement.

Messieurs C _____ et P _____ ont à nouveau vu quelques minutes plus tard le même phénomène prendre naissance au _____ de _____, suivre la même trajectoire que le premier et disparaître au _____, sans être masqué par la ligne de côte.

L'O.V.N.I a pris naissance en "A" du croquis et a disparu en "B".

E. LIEUX ENVIRONNANTS:

Les observateurs C _____ et P _____ se trouvaient dans un endroit sensiblement plat.

Aucune route ne se situe dans la trajectoire suivie par l'engin, ou dans une direction parallèle à celle-ci.

F. MESURES PRISES:

Par message radio n°835/2, nous avons rendu compte de cette observation à notre Commandant de Compagnie à

...///...3

Le 25 octobre 1976, à 9 heures 20, au bureau de notre brigade, entendons :

Le témoin: C. A. , ans, employé communal, lieutenant des Sapeurs Pompiers du Centre de secours de , demeurant à , nationalité française, qui nous déclare :

Le jeudi 21 octobre 1976, à 18 heures 45 alors que je circulais au volant de mon véhicule automobile sur le chemin départemental n° entre et mon attention a été attirée, dans le ciel, par une lumière de forte intensité.

Je me suis arrêté dans , pour observer ce phénomène. J'ai remarqué, dans le ciel, une boule de forme circulaire qui me semblait grosse de vingt centimètres approximativement. Elle était éclairée d'une couleur rouge-orange. Elle ne clignotait pas.

Elle se déplaçait dans le sens et ne se trouvait pas au dessus de , mais légèrement à l' de cette ville.

Je n'ai pas entendu de bruit et pourtant il faisait nuit et c'était très calme à cette heure là. Il n'y avait pas de vent. Je n'ai pas remarqué s'il y avait des nuages dans le ciel, mais par contre dans la direction que j'observais il y avait quelques étoiles. J'ai d'ailleurs comparé ce phénomène lumineux avec une étoile. Il était beaucoup plus gros et plus rouge.

Il se déplaçait lentement d'une façon rectiligne. L'observation a duré environ 45 secondes et brusquement cette lumière s'est éteinte. Une minute plus tard, j'ai observé ce même phénomène qui a pris naissance au de et qui a effectué la même trajectoire pour s'éteindre au . A ce moment là Monsieur F. N. est arrivé et a constaté les mêmes faits que moi lors d'un troisième passage.

Il ne pouvait s'agir d'un feu d'avion ni d'appareil léger de l'armée de l'air. Je connais très bien les feux équipant les avions et appareils de l'armée car j'ai effectué mon service militaire dans une station radar.

Le 25 octobre 1976, à 9 heures 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(a signé au carnet de déclarations,)

A 11 heures, entendons :

Le témoin: B. B. , ans, sculpteur sur bois, demeurant à de nationalité française, qui nous déclare :

Le 21 octobre 1976, entre 18 heures 30 et 18 heures 45 je me trouvais sur le pont de au centre de , lorsque j'ai vu deux points rouges dans le

./././.

ciel . Ils ne clignotaient pas et avançaient lentement dans l'axe . Ils sont toujours allés dans la même direction et n'ont pas bifurqué . Ces deux points étaient plus gros qu'une étoile , de couleur rouge-orange .

Ces deux objets n'étaient pas l'un à côté de l'autre et ne déplaçaient dans le même sens . Je les ai vus pendant deux minutes et je suis parti sans insister .

Il ne pouvait pas s'agir d'un avion étant donné la grosseur du feu et d'autre part, il n'y avait pas de bruit .

Au moment de l'observation, il faisait nuit, le ciel était clair et il y avait de nombreuses étoiles .

~~~~~

Le 25 octobre 1976, à 11 heures 45.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher .

( a signé au carnet de déclarations.)

À 14 heures, entendons :

le témoin: P K ans, Chef d'équipe dans une usine de meubles, demeurant à de nationalité française qui nous déclare :

~~~~~

Le 21 octobre 1976, vers 18 heures 45, G A n°

a appelé alors que je me trouvais à mon domicile en disant qu'il venait de voir un O.V.N.I . Je suis sorti et je n'ai rien remarqué tout d'abord . Deux minutes plus tard, j'ai vu une boule d'une couleur rouge-orange qui se déplaçait dans le ciel, dans l'axe

Cette boule était éclairée et ne clignotait pas . Elle était très haute dans le ciel et avait une grosseur approximative de vingt centimètres de diamètre . Elle ne faisait aucun bruit .

Je précise qu'elle se déplaçait lentement / Il ne pouvait pas s'agir d'un feu d'un avion étant donné la grosseur .

Cette lumière a été éteinte brusquement à la verticale de . Il n'y avait pas de nuage dans le ciel puisqu'on distinguait les étoiles . Il n'y avait pas de vent .

L'observation a duré environ trente secondes . J'ai vu ce même phénomène une seconde fois quelques instants plus tard, puis je suis rentré à mon domicile .

~~~~~

Le 25 octobre 1976, à 16 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher .

( a signé au carnet de déclarations.)

Le 10 novembre 1976, à la Mairie de entendons :

D A , conseiller général, Maire de , y demeurant, qui nous déclare à 15 heures :

~~~~~

Je connais bien les scènes G A M K et B B qui demeurant à Ils sont tous les trois

~~~~~

Le 10 novembre 1976, à 15 heures 10.

./././5

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n° ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher .

( a signé au carnet de déclarations.)

C A B B et F N  
sont de bonnes conduite et moralité . Ils ne semblent pas atteints d' hallucinations ni de Ils n° ont jamais cherché à se faire prévaloir jusqu'à ce jour.

- IV- CLOTURE DU PROCES-VERBAL -

SEPT EXPEDITIONS DESTINEES:

- La première : ( avec copie)  
à Monsieur le Procureur de la République  
à
- La deuxième : au Général de Corps d' Armée, Gouverneur Militaire de , Commandant du Corps d' Armée et de la Région Militaire
- La troisième :  
( avec copie)  
à Monsieur le Ministre de la Défense,  
Sous-Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire -  
Bureau Emploi Renseignements  
à
- La quatrième : au Général, Commandant la FATAC,  
1° Région aérienne  
à
- La cinquième : à Monsieur le Préfet de la
- La sixième : ( avec copie)  
au Colonel, Commandant la Circonscription Régionale de Gendarmerie de
- La septième : aux Archives.

Fait et clos, le 28 novembre 1976

Le M.D., Chef R.  
C.P.O.J

Le gendarme H.  
A.P.J.

